



Automne 2025

Bulletin Municipal de la Commune
de Viuz-La-Chiésaz



Le Viulan



Chères Viulanes, chers Viulans,

L'actualité nationale nous rappelle chaque jour les nombreux défis auxquels la France doit faire face : transition écologique, évolution du coût de la vie, solidarité et vivre ensemble. Autant de sujets qui, même s'ils nous paraissent parfois lointains, trouvent leur écho dans nos vies quotidiennes et dans la manière dont nous faisons vivre notre commune. C'est dans ces moments que la proximité, l'entraide et les liens entre habitants prennent toute leur importance.

Après un bel été, riche en rencontres et en partages, l'automne s'installe doucement. Bientôt viendra le temps des fêtes de fin d'année. J'ai le plaisir de vous inviter à notre traditionnel marché de Noël, qui aura lieu le samedi 6 décembre. Comme chaque année, ce sera un moment chaleureux où petits et grands pourront se retrouver, découvrir les créations locales et profiter de l'ambiance festive qui nous rassemble.



Suite page 2

DATES A RETENIR

MATINÉE JEUX

LE 11/10

MARCHÉ DE NOËL

LE 06/12

DANS CE NUMÉRO

Le mot du maire	1-2
Conseils municipaux	3-8
On parle de Viuz	9
Bibliothèque	10-13
Les associations	14-17
Au hangar	18-22
Broyage GA	23
La santé	24-27
Les inaugurations	28
Les travaux	29
Le repas des voisins	30
L'Adil	31
Info Grand Annecy	32-35
La recette	36
Les derniers travaux	37
L'Etat civil	38-39
Pub	40

Informations mairie :

- Ouverture :
- Lundi et vendredi : 8h30-12h30
- Mardi, jeudi, 15h00 à 18h00.
- Tel : 04.50.77.51.44
mairie@viuz-la-chiesaz.fr

Ecoles :

- Maternelle 04.50.77.65.24
Primaire 04.50.77.54.28
Garderie 04.50.77.33.65

Bibliothèque :

04.50.77.33.65



Un nouveau chemin de promenade à Viuz

Le chemin du Champ du Loup vient de retrouver une nouvelle jeunesse. Retracé avec précision par un géomètre, il bénéficie désormais d'un revêtement en gravier compacté qui en facilite l'usage et le rend plus agréable à parcourir.

Lieu public ouvert à tous, il reste néanmoins réservé aux agriculteurs, aux piétons et aux cyclistes.

Petit détail qui a son importance : ce chemin est classé au sein du réseau des parcours VTT du Grand Annecy. C'est donc le Grand Annecy qui a pris en charge l'intégralité des travaux. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

Côté commerces,

quelques nouveautés s'annoncent. Notre primeur actuel laisse sa place à Gaël, que nous accueillons avec enthousiasme. Lucas Crochon, "Gru'fruit", enrichira également son offre avec de savoureuses compotes, coulis et confitures de fruits rouges. Et bientôt, vous pourrez également découvrir du fromage de vache fabriqué à Viuz, un beau témoignage du dynamisme et du savoir-faire local.

Continuons à soutenir nos commerçants, à participer aux rendez-vous de notre village et à cultiver ensemble l'esprit de convivialité qui fait la richesse de Viuz-la-Chiésaz.

Votre maire

François LAVIGNE DELVILLE



Conseils municipaux : les principales décisions

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 juin 2025

Conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués par courrier daté **du 27 mai 2025**.

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, à vingt heures et dix-neuf minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Viuz-la-Chiézaz, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur François Lavigne Delville, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs BOUVARD Bruno (**BB**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), CHOUMITZKY Olivier (**CO**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine (**MLDC**), QUOUILLAULT Anita (**QA**) TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : CHARTON Jean-Marc donne procuration à LAVIGNE DELVILLE François
CARRIER Max donne procuration à CHAUTARD Jean-Jacques
LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**) donne procuration à LARRIEU Cécilia

Excusé : AMARAL Philippe (**AP**),

Absent : MORET DAVOINE René (**MDR**),

Secrétaire de séance : TALLARON Luce

Secrétaire générale : LEVESQUE Solenn



Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 06 mai 2025,

Délibérations :

2. Validation d'un prêt bancaire
3. Création d'une ligne de trésorerie
4. Autorisation du SGC de Rumilly à passer des écritures de régularisation des comptes relatifs aux emprunts du chapitre 16
5. Résiliation du contrat de gestion des photocopieurs
6. Achat des photocopieurs

Convention d'occupation temporaire du domaine public (vente de bijoux artisanaux)

Informations :

- Lutter contre les violences faites aux femmes

Validation du Procès-verbal précédent du conseil municipal du 06 mai 2025

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 06 mai 2025.

Validation d'un prêt bancaire

Monsieur le Maire informe le Conseil du problème de trésorerie rencontré par la collectivité. Un déficit temporaire a conduit le comptable public à suspendre certains paiements, conformément à l'article L.1617-3 du CGCT, faute de disponibilité de crédits de paiement.

Il est précisé que cette situation résulte notamment :

de décalages entre les dépenses engagées et les recettes attendues (subventions notamment), d'un autofinancement important mobilisé pour les projets en cours.

Dans ce contexte, après consultation de la trésorerie, il est proposé de contracter un emprunt bancaire d'un montant de 150 000 € sur 20 ans. Trois offres ont été présentées aux élus.

Les membres du Conseil souhaitent étudier une proposition complémentaire sur une durée plus courte (10 ou 15 ans) avant de se prononcer.

Décision : La délibération est reportée à la séance du 8 juillet 2025, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT.

Création d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, d'un montant maximal de 150 000 €, remboursable sur l'exercice budgétaire en cours. Il rappelle qu'une ligne de trésorerie constitue un outil autorisé par l'article L.1618-2 du CGCT et vise à assurer une continuité des paiements en cas de décalage temporaire de trésorerie.

Décision : Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Autorisation du SGC de Rumilly à passer des écritures de régularisation des comptes relatifs aux emprunts du chapitre 16

Le Maire informe que des erreurs de saisie ont été relevées dans le logiciel Hélios concernant les emprunts inscrits au chapitre 16, bien que les pièces justificatives transmises par les services soient correctes. Il est donc nécessaire d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures de régularisation conformément à l'article 19 de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Décision : Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le comptable

public à procéder aux régularisations nécessaires sur les écritures d'emprunts au chapitre 16

Résiliation du contrat de gestion des photocopieurs

Le Maire rappelle les éléments de contexte relatifs au contrat de gestion des photocopieurs souscrit avec la société ISI Solutions, ainsi que son financement par GRENKE. Après étude, il apparaît que le contrat présente des irrégularités au regard des obligations de publicité et de mise en concurrence prévues aux articles L.2122-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Un courrier, retraçant les échanges avec le prestataire lors de la réunion du 19 mai, sera transmis en appui de la demande de résiliation à l'amiable.

Décision : Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager une procédure de résiliation amiable du contrat de gestion des photocopieurs avec ISI Solutions et son partenaire financier GRENKE

Achat des photocopieurs

Le Maire indique que ce point, lié à la précédente délibération, nécessite un complément d'instruction.

Décision : La délibération est reportée à une séance ultérieure.

Convention d'occupation temporaire du domaine public (vente de bijoux artisanaux)

Monsieur le Maire présente une convention d'occupation temporaire du domaine public (COT) entre la commune et Mme Letissier, portant sur la vente de bijoux artisanaux certains dimanches matin.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), l'occupation privative du domaine public ne peut être consentie que sous réserve d'une autorisation précaire et révocable.

Décision : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention d'occupation temporaire conclue entre la commune et Mme Letissier

Divers

** Lutter contre les violences faites aux femmes **

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'accompagnement d'un guide transmis à la collectivité sur la lutte contre les violences faites aux femmes, sujet d'intérêt général s'inscrivant dans le cadre des politiques publiques locales de prévention.

Il est décidé que ce guide sera publié sur le site internet de la commune et relayé dans le prochain numéro du bulletin municipal *Le Viulan*

Levée de la séance : La séance est levée à 22h01

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Etaient présents : Mesdames, Messieurs AMARAL Philippe (**AP**), CHAUTARD Jean-Jacques (**CJJ**), JALLEAU FAURE Béatrice (**JFB**), LANOUX Marianne (**LM**), LARRIEU Cécilia (**LC**), LAVIGNE DELVILLE François (**LDF**), LIBERT-MESNAGE Evelyne (**LME**), MORET DAVOINE René (**MDR**), QUOUILLIAULT Anita (**QA**) TALLARON Luce (**TL**).

Procurations : CHOUMITZKY Olivier donne procuration à LAVIGNE DELVILLE François , MARITAN-LAVIGNE DELVILLE Christine donne procuration à LANOUX Marianne. BOUVARD Bruno (BB) donne procuration à LARRIEU Cécilia. CARRIER Max donne procuration à CHAUTARD Jean-Jacques

Excusé : CHARTON Jean-Marc

Secrétaire de séance : TALLARON Luce

Ordre du jour :

Validation du PV du CM du 3 juin 2025,

Délibérations :

Validation d'un prêt bancaire
Création d'une ligne de trésorerie / modification
Avenant à la convention de Mme Papillon
Délibération Plui HMB
Convention d'occupation temporaire du domaine public (activité d'éducation canine)
Validation des règlements intérieurs école / cantine + tarifs cantine / garderie

Validation du Procès-verbal précédent du conseil municipal du 3 juin 2025

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 3 juin 2025

Validation d'un prêt bancaire.

Monsieur le Maire expose : lors du vote du budget 2025, il avait été prévu un emprunt pour équilibrer la section d'investissements. Il présente au conseil municipal un tableau de propositions de 3 banques.

Après examen les conseillers municipaux approuve la proposition du Crédit Agricole, soit :

Un emprunt de 150 000€ au taux de 3,34% sur une durée de 10 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'emprunt tel que proposé par le crédit Agricole.

Création d'une ligne de trésorerie / Modification

Monsieur le Maire expose : Sur les conseils du trésorier payeur, la commune a sollicité des banques pour la création d'une ligne de trésorerie. La somme reste sur un compte à la disposition de la commune et n'est utilisée qu'en cas de besoins temporaire de trésorerie.

Avenant à la convention de Mme Papillon

Monsieur le Maire, fait lecture du courrier reçu en Mairie de Mme Papillon maraîchère à Viuz-la-Chiésaz. Elle demande la possibilité de vendre ses légumes le dimanche matin avec les autres commerçants. Monsieur le Maire rappelle, qu'elle avait reçu l'autorisation de vendre ses légumes le jeudi après-midi au moment de la sortie des écoles. Mais avec l'arrivée des vacances. L'emplacement n'est pas approprié

A l'unanimité les conseillers municipaux acceptent de donner l'autorisation à Mme Papillon de vendre ses légumes le dimanche matin au côté des autres commerçants.

Délibération PLUi HMB Grand Annecy

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le nouveau PLUi du Grand Annecy est en fin d'élaboration et qu'il est demandé à toutes les communes concernées d'examiner les demandes qui les concernent et d'en faire part au Grand Annecy avant l'approbation de celui-ci.

Monsieur le Maire expose aux conseillers, les demandes de la commune de Viuz-la-Chiésaz examinées par la commission d'urbanisme et déposées à l'attention de la commission d'enquête publique.

A l'unanimité le conseil municipal approuve les demandes faites au Grand Annecy adoptées aux commissaires enquêteurs

Convention d'occupation temporaire du domaine public (activités d'éducation canine)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, l'information faite lors du conseil municipal du 15 avril 2025 sur la demande d'autorisation d'organiser sur un espace communal une activité d'éducation canine. Il précise que le terrain situé au-dessus de la mairie pourrait être mis à disposition. Il est toutefois précisé que l'éducatrice ne pourra y entreposer son matériel, et qu'elle devra veiller à la propreté des lieux.

Beaucoup de questions sont posées par les conseillers, que cette activité ne leur semble pas appropriée à la commune de Viuz-la-Chiésaz.

Monsieur le Maire, met au vote cette question.

A l'unanimité les conseillers municipaux rejette la demande d'autoriser d'exercer une activité canine sur la commune de Viuz-la-Chiésaz.

Validation des règlements intérieurs école / cantine + tarifs cantine / garderie

Mme JALLEAU FAURE Béatrice adjointe à la vie scolaire informe le conseil municipal, qu'il est nécessaire de valider les tarifs, ainsi que les règlements de la cantine et de la garderie scolaire.

Elle précise que ceux-ci restent inchangés par rapport à ceux de l'année précédente. Les parents d'élèves ayant besoin de savoir dès maintenant ce qu'ils devront payer à la rentrée scolaire. La question lui est posée de savoir pourquoi les tarifs cantine ne changent pas ? Les tarifs des repas sont fixés pour 3 ans avec le prestataire.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs et règlements de la cantine et de la garderie périscolaire.



Le comité des fêtes

*Comité des fêtes
Viuz la Chiesaz*

Dernière minuteDernière minute....Dernière minuteD

Le comité des fêts reprend l'organisation du marché de Noël.

Il aura lieu le 6 décembre 2025.

Pour tout renseignement et inscription merci d'écrire à :

Comité Des Fêtes Viuz-La-Chiesaz <cdfviuzlachiesaz@gmail.com>



La bibliothèque

Après une mini pause estivale, la rentrée a eu lieu pour l'équipe de la bibliothèque et avec elle notre traditionnelle **porte ouverte**. Le **13 septembre** Marie et l'ensemble des bénévoles ont eu le plaisir de vous recevoir. M. Le Maire s'est joint à cette manifestation profitant de l'occasion pour **appuyer l'importance de la bibliothèque dans la vie culturelle du village**.

Comme d'habitude, lors de cet évènement, nos participants au jeu de l'été, le BiblioBingo, ont reçu leurs lots. Cette année, vous avez été **57** à lire assidument durant les vacances. Petits et grands ont été gâtés grâce à **une pléiade de donateurs**. Un grand merci à eux pour leur participation.



Qui dit rentrée, dit reprise des activités. Les **matinées jeux** sont de retours tous les **2^{ème} samedis de chaque mois**. Venez jouer nombreux ! Traditionnels ou à découvrir, Marie est là pour vous présenter les jeux et vous aiguiller afin d'en profiter pleinement. Amusement garanti !

Premières Pages, vous connaissez ? Il s'agit d'une opération lancée en 2009 par le **ministère de la Culture**. Elle a pour but de sensibiliser les familles, à **l'importance de la lecture**, dès le plus jeune âge. Dans ce cadre, chaque année, le département **de la Haute-Savoie offre un ouvrage à toutes les familles ayant accueilli un enfant au cours de l'année précédente**. En 2025, le livre « Bonjour Bestioles » est offert à tous les enfants nés ou adoptés en 2024. Vous pourrez **TOUS** profiter de ce livre lors d'une **lecture animée** organisée le **15 novembre prochain à 10h30** par nos bénévoles à la bibliothèque. Venez partager ce moment convivial avec vos enfants quel que soit leur âge.





Pour votre plus grand plaisir, Marie a trouvé de **nouvelles petites merveilles**. Ces nouveautés sont d'ores et déjà **disponibles** sur les étagères de la bibliothèque. Venez les découvrir, nous donner vos avis, nous parler de vos coups de cœur.



Et d'autres arrivent fin octobre...

RAPPEL :

Horaires d'ouverture

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30
Mercredi de 10 h 00 à 11 h 30
Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Uniquement les mardis et samedis pendant les vacances scolaires...





La bibliothèque (suite)



APPEL AUX NOUVEAUX BENEVOLES :

L'équipe lance régulièrement un appel afin de recruter de nouveaux bénévoles. Si vous souhaitez intégrer une équipe joyeuse et dynamique, vous êtes les bienvenus !

Les tâches au sein de la bibliothèque sont variées et peuvent convenir à tous. Accueil, animations, décos, rédactions... Chacun s'y épanouit à sa façon.

NOTRE EQUIPE



Mamyfasol



Valérie



Elodie



Justine



Odile



Eric



Kévin



Thierry



Delphine



Martine



Amandine



Camille

NEW



Marie
Bibliothécaire
Adjoint du patrimoine



RAPPEL : Habitants de Viuz, de Savoie et Haute-Savoie...

Vous pouvez avoir accès à E-medi@s !

Ce site vous permet d'accéder **GRATUITEMENT** à une vaste offre culturelle en ligne : livres numériques et livres audio, presse, autoformation, films, spectacles, musique...

Finalement, c'est la bibliothèque qui se prolonge sur Internet !

Pour en bénéficier, il suffit d'avoir 18 ans et de remplir le formulaire d'inscription en ligne.

Votre compte sera valable un an à date d'inscription, et renouvelable gratuitement d'année en année.

Ce service vous est proposé par Savoie et Haute-Savoie Biblio.

<https://e-medias.biblio7374.fr>

The infographic features the text "e-medi@s" in large white letters, followed by "DES RESSOURCES NUMÉRIQUES" and "PARTOUT ET POUR TOUS!". It illustrates various digital resources: LIVRES AUDIO ET NUMÉRIQUES, AUTOFORMATION, PRESSE EN LIGNE, SPECTACLES, JEUX VIDÉO, CINÉMA DOCUMENTAIRES, JEUNESSE PETITE ENFANCE, and MUSIQUE. A QR code and the URL "Rendez-vous sur e-medias.biblio7374.fr" are provided at the bottom. Logos for the Ministry of Culture, Savoie Department, Haute-Savoie Department, and the Council of Savoie and Haute-Savoie are also present.

L'équipe de la Bibliothèque reste à votre disposition pour répondre à vos questions !



Le sou des écoles

Le sou des écoles est de retour cette année avec un nouveau bureau :

Alan Vasseur (Président), Thierry Mahé (Vice-Président), Aurélie Abbonen (Trésorière), Célia Collinet (Vice-trésorière), Aurélie Sahuc (Secrétaire), Nathalie Letissier (Vice-secrétaire).

Après plusieurs années d'engagement au sein des membres du Sou, nous tenons à adresser un immense MERCI à Julie Hoarau et Sébastien Gaido pour leur implication, leur bonne humeur, leur énergie ! Merci également à Thierry Mahé qui laisse la présidence (mais reste Vice-Président). Une page se tourne mais l'histoire continue. Bravo et merci !

Le samedi 20 septembre nous avons organisé une vente de pains et pizzas cuits au four situé dans le centre du village avec en partenariat l'association du Vieux Four et la boulangerie Fournil & Délices. Un grand merci à Romain et Florence pour le don des pâtons et un grand merci également à Irénée et Laurent pour avoir fait de cette journée une grande réussite !



Prochains évènements à venir : goûter Halloween (le vendredi 31 octobre), vente de sapins de Noël, fête et repas de Noël (le vendredi 12 décembre), le carnaval (le samedi 21 mars), une chasse aux œufs pour Pâques (le vendredi 24 avril) ou encore la fête de l'école (le vendredi 19 juin). D'autres surprises vous attendent !!

Grâce à ces actions, le Sou permet de financer les activités pédagogiques et les sorties scolaires des enfants.



Les activités Viuz Animation Loisirs



CINEBUS VAL EST EN PAUSE

Tant que l'association Cinébus VAL ne trouve pas de parents bénévoles pour ses séances enfants

ON A BESOIN DE VOUS !

Nous cherchons des parents bénévoles pour mettre en place les séances **cinéma pour enfants** en salle de motricité et assurer la billetterie sans quoi nous serons forcés de renoncer à cette activité culturelle qui existe depuis plus de 40 ans à Viuz-la-Chiésaz.

Nous vous rappelons que si les tarifs pratiqués par CINEBUS sont bas : 3,50, 4,50 et 5,50 euros, c'est que le travail en communication et en accueil de la projection, tout comme dans toutes les autres communes de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère et de l'Ain est assuré par des bénévoles.

Temps de présence des bénévoles pour les séances enfants : 16h30-19h (une séance par mois/10 séances par année scolaire) ou 16h30-18h (temps réduit : si le bénévole est en billetterie)

Compensation : gratuité du cinéma pour les enfants des parents bénévoles et le bénévole.

Mail du responsable Cinébus Val à contacter si vous souhaitez aider l'association : brozzonivallon@orange.fr nom Dominique Vallon Brozzoni



Le Club des anciens



Avant la pause estivale début juin, les membres du « Club des ainées de Viuz » se sont retrouvés pour leur sortie annuelle à Chamonix.

Partis en car de bon matin, une pause pour le petit déjeuner a été appréciée avant de poursuivre le voyage jusqu'à Passy.

Là, la visite guidée du « Jardin des cimes » a été une invitation à la découverte de la nature alpine des montagnes, des potagers et de l'art des jardins. De plus, des ambiances sonores et des installations artistiques agrémentaient la balade face au panorama grandiose sur le massif du Mont-Blanc.

Après le repas de midi, c'est en petit train que nous découvrons au cours de la visite commentée, la ville de Chamonix dans un imposant décor montagneux.

Sur le chemin du retour, en raison du mauvais temps, le traditionnel pique-nique de fin de journée s'est déroulé dans la salle paroissial dans une ambiance joviale et de chansons.

Cette journée a été un bon moment de partage pour les participants.

Texte et photos Christiane GRAVIER



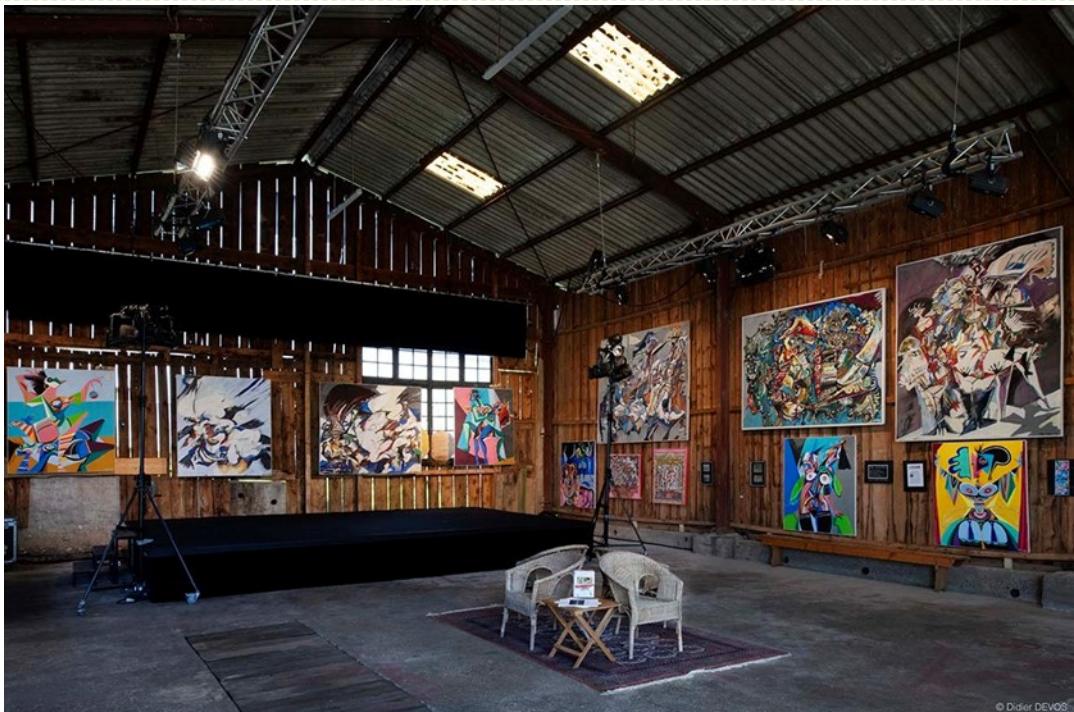


Le « Club des anciens » a repris ses activités le mercredi 1er octobre 2025 à 14h00 dans la salle paroissiale, il est ouvert à TOUS les retraités.

Echanges, jeux divers, cartes , loto, tout est possible ! N'hésitez pas à nous rejoindre.

Le Président Bertrand COUCHAUX 06.95.24.82.16

Arts au hangar



Le HANGAR s'est transformé en Espace d'Art Contemporain «temporaire»
l'artiste mis à l'honneur était le peintre haut-savoyard, Jacques Quoëx

Cet été, durant 3 semaines, du 23 août au 13 septembre 2025, le HANGAR de Viuz-la-Chiésaz s'est métamorphosé en Espace d'Art contemporain temporaire dans lequel ont évolué des artistes professionnels et de jeunes enfants en formation de théâtre : ils étaient peintres, musiciens, danseur, comédiens, metteur en scène, sonorisateur, techniciens de plateau, photographe, tous de très haut niveau.

110 personnes ont visité l'Exposition de Jacques Quoëx pendant les 8 ouvertures publiques. Ils sont venus des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, du Grand Annecy et de Annecy : Gruffy - Albens - Col de la Chambotte - Mûres - Balmont - Vieugy - Montagny-les-Lanches - Lovagny - Annecy - Groisy - La Roche-sur-Foron et Viuz-la-Chiésaz (1/3 des visiteurs étaient des viulans).

Quelques commentaires tirés du Livre d'or de l'exposition

«Superbe expo dans un lieu vraiment adéquat pour l'art.

Hangar à exploiter dans ce sens et à pérenniser. Bravo»

«Trop bien de voir les lieux de Viuz repris par l'art et la rencontre»

«En 30 ans de vie à Viuz, c'est la première fois que la culture investit un hangar.

Deux moments de rencontre publique ont été proposés :

1 - le 23 août : lors du vernissage de l'exposition

3 peintres annéciens, Thierry Xavier, Renaud Jacquier Stajnowicz, Philippe Clapier accompagnés en musique par Yohan Jacquier ont réalisé, pendant 50 minutes, une œuvre sous les yeux du public attentifs et médusés. Un buffet a clôturé ce premier échange pour laisser ensuite la place au cinéma : celui de Jacques Quoëx et d'un de ses mentors Federico Fellini. La journaliste Cécile Boujet de Francisco a décrypté le travail très particulier du film de Jacques Quoëx *Bacchanales Gigognes*.

Performance picturale et musicale
des 3 peintres



Buffet mis en valeur sur une toile peinte par Thierry Xavier,

à partir des thèmes des peintures de Jacques Quoëx

(cette toile nappe mesurait 10,50 de long sur 2,50 de large)



2 - le 13 septembre, lors de la clôture de l'exposition, nommée Art en Fête

La programmation de l'Art en Fête a été volontairement dirigée vers le Jeune Public : *Le livre de la Jungle* de Walt Disney (cinéma), *Confliture de Terre de Break* (danse acrobatique), présentation du travail du stage théâtre *Mowgli* de la Cie Brozzoni.



**Danse acrobatique et Stand Up
Terre de Break**



**Stage Théâtre pour enfants Cie
Brozzoni**

Puis, vint la lecture ovationnée du soir :

Le Prélude de Pan de Jean Giono, interprétée par le comédien Christian Lucas qui s'adressait à un public d'adultes et d'adolescents.



Le Cinéma s'est invité à la fête les 23 août et 13 septembre : celui expérimental du plasticien Jacques Quoex, celui du grand maître italien Federico Fellini, celui des débuts de Walt Disney et celui de l'incontournable Charlie Chaplin remarquable tant par le jeu d'acteur burlesque, que par la composition musicale et la réalisation.



Le film de Charlie Chaplin *Le Dictateur*, particulièrement parlant en ces temps, a couronné la journée.

Public touché sur l'ensemble de la résidence des 3 semaines au Hangar

150 personnes touchées par le vernissage,

110 personnes touchées par les 8 ouvertures au public de l'exposition,

190 personnes touchées par l'Art en Fête.

Soit, 450 personnes au total sont rentrées dans ce lieu dédié à la peinture de Jacques Quoex, espace qu'ils ont qualifié de rare et de précieux. Les spectateurs assemblés lors de ces journées ont aussi souligné que les rencontres entre artistes et public étaient évidentes et que les échanges devenaient si simples. Toutes ces qualités, il faudrait les préserver. C'est ce qui fait l'essence de l'art, de la culture et de la convivialité.

COLLECTIF ARTISTIQUE RESISTE : Dominique Vallon Brozzoni, codirectrice de la Cie Brozzoni et comédienne - Claude Brozzoni, directeur de la Cie Brozzoni et metteur en scène - Jennifer Lanoue, administratrice - Jacques Quoex, artiste plasticien - Pipo Gomes, régisseur général et sonorisateur - Sébastien Reymond, régisseur plateau - Sébastien Pricaz, régisseur plateau - Thierry Xavier, plasticien - Renaud Jacquier Stajnowicz, plasticien - Philippe Clapier, plasticien - Didier Devos, photographe - Pierre Marchand, éclairagiste - Christian Lucas, comédien - Jean-Marc Brouze, musicien compositeur - Denis Vallon, projectionniste - Cécile Boujet De Francesco, journaliste - Laetitia Bolatto, graphiste - Bernard Aujogue Espace et Cie Lyon - Philippe Métral et La Boîte à Déjeuner Annecy - la compagnie Terre de Break Annecy, les projectionnistes Cinébus : Stéphane, Jean-Paul et Flavien et les bénévoles : Yves et Marie Anne Willerval, Corinne et Christian Doux, Nadine Depollier, Nadia Portier de Bellair, Christophe Saladon, Virginie Bellaïche, Olivier Bellon, Viktoria Koloprivat, Ilya Koloprivat et Aurélien Botté. 28 professionnels et 12 bénévoles sont intervenus lors de cette résidence artistique au Hangar de Viuz-la-Chiésaz (soit 40 personnes au total).

REMERCIEMENTS : à Bonlieu Scène Nationale Annecy pour son prêt de matériel technique sans lequel il n'aurait pas été possible de transformer le HANGAR en espace d'exposition temporaire et à Espace et Cie Lyon pour son aide.

L'ensemble de cette manifestation a été rendu possible grâce aux liens d'amitié tissés depuis plus de 40 ans et aux partenaires financiers de la Cie Brozzoni : la Ville de Viuz-la-Chiésaz, la Ville d'Annecy, le Département de la Haute-Savoie et la participation de Bonlieu Scène nationale d'Annecy, d'Espace et Cie Lyon, de Cinébus et de Viuz Animation Loisirs.

Dominique Vallon Brozzoni,
administratrice bénévole Cinébus VAL et co directrice Cie Brozzoni
Photographe, Didier Devos

DEVENIR du HANGAR

«Je rêve d'un Espace de Rencontre, d'Education et de Culture»

Je voudrais rendre hommage à François Moret-Davoine et à sa famille. Avant d'investir ce lieu en 2020, j'ai longtemps regardé François Moret-Davoine travailler et s'intéresser aux autres. Ses gestes étaient empreints d'une grande humanité et de poésie. J'aimerais que cet espace lui ressemble.



J'aimerais que ce lieu - ne soit pas un immeuble - mais devienne un lieu de rassemblement, d'éducation et de culture dirigé par des personnes passionnées, généreuses et humaines ayant la vocation (c'est à dire le sens du service public et du partage), le respect de la Nature, des autres, des choses - avec une grande ouverture d'esprit.

Je rêve d'une maison associative dont les racines prennent corps au cœur du village et de son histoire, fortement paysanne, une maison de transmission où se côtoierait le monde des professionnels et des amateurs, dans les domaines de l'Art, de la formation, de l'éducation et de la pensée. Un endroit où les amateurs évolueraient avec des professionnels.

Dominique Vallon Brozzoni
Photographe, Didier Devos

Broyage des végétaux



La campagne automnale du service de broyage de végétaux à domicile, proposée par le Grand Annecy se poursuit jusqu'au 29 novembre 2025 : les inscriptions sont ouvertes.

Un service pratique et gratuit

Ce service gratuit permet aux habitants de faire broyer sur place les branches issues de la taille des arbres et arbustes de leur jardin (tas compris entre 2 et 10 m³). Le broyat ainsi obtenu sera parfait pour pailler vos haies, massifs, potagers...

Conditions de la prestation

- Durée : 1 heure par résidence
- Réservée aux particuliers résidant sur le territoire

Branches acceptées : propres, non enchevêtrées, d'un diamètre compris entre 0,5 et 15 cm, stockées à moins de 5 mètres d'un accès carrossable

Réserver un créneau

Réservez votre créneau en ligne.

En cas de difficulté pour s'inscrire ou pour annuler un rendez-vous, contactez la Direction de la Valorisation des Déchets :

Téléphone : [04 50 33 02 12](tel:0450330212)

Email : valorisationdechets@grandannecy.fr

+ d'infos sur le service de broyage de végétaux à domicile : <https://www.grandannecy.fr/mon-quotidien/preserve-mon-environnement/les-dechets/reduire-nos-dechets/jagis/broyage-a-domicile>



Santé



Dépistage des cancers du sein

**LA PERSONNE
LA MIEUX PLACÉE
POUR VOUS CONVAINCRE,
C'EST VOUS.**

Le dépistage, c'est le meilleur moyen de détecter un cancer précoce ou de s'assurer qu'il n'y a rien.

Vous avez reçu une invitation, n'attendez pas pour prendre rendez-vous. Vous vous en remercierez.

Plus d'informations sur cancersdusein.e-cancer.fr

AUTHORISATION - INCa - SIREN : 187 512 777 - Septembre 2023 - AFFSEN143023

cancersdusein.e-cancer.fr

**DÉPISTAGE
DES CANCERS**
Centres de coordination
Régionaux



• LE CANCER DU SEIN

Le cancer du sein est une maladie grave.

Le cancer du sein apparaît souvent après 50 ans.

• LE CENTRE DE DÉPISTAGE DES CANCERS (CRCDC)

Le CRCDC est un établissement spécialisé pour le dépistage.

Le CRCDC propose aux femmes de plus de 50 ans de faire un examen médical contre le cancer du sein.

Cet examen médical s'appelle une mammographie.

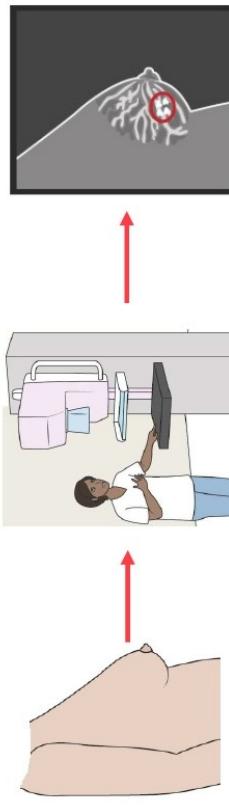
• LA MAMMOGRAPHIE

La mammographie est faite par un docteur : le radiologue.

La mammographie est une photo (radiographie) de l'intérieur des seins.

Pendant la mammographie, une machine appuie sur les seins.

C'est un examen rapide, qui peut faire un peu mal.



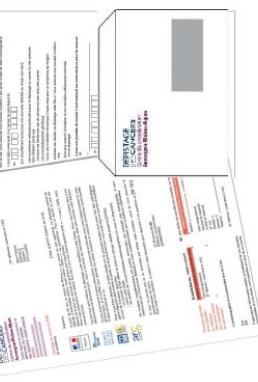
La mammographie permet de trouver un cancer du sein qui ne se voit pas encore sans la radio (radiographie).

Cet examen permet de trouver un cancer le plus tôt possible.

Si le cancer est trouvé tôt, on peut se soigner plus facilement.

La mammographie permet d'avoir plus de chance de guérir du cancer du sein.

• COMMENT FAIRE LA MAMMOGRAPHIE ?

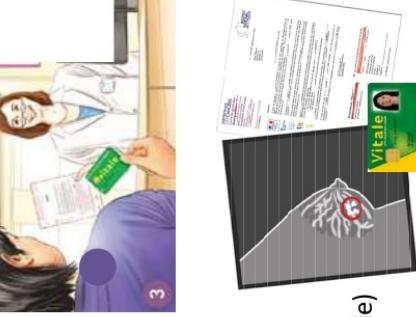
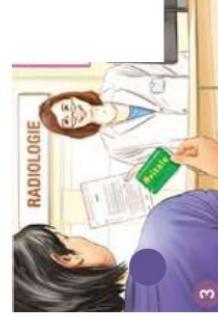


• LA LETTRE D'INVITATION

A 50 ans, vous recevez chez vous une lettre d'invitation pour faire gratuitement la mammographie.
Parlez-en avec votre médecin.

• LE RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE

- Choisissez un cabinet de radiologue dans la liste.
- Cette liste est envoyée avec la lettre d'invitation
- Téléphonez pour prendre votre rendez-vous.



• LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

Allez au cabinet de radiologie avec 3 documents :

• VOTRE LETTRE D'INVITATION

• VOTRE CARTE VITALE

- vos anciennes radio des seins
(si vous avez déjà fait une mammographie)

Entre 50 et 74 ans, la mammographie est gratuite.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

LE PARCOURS DE MA MAMMOGRAPHIE

DÉPISTAGE
DES CANCERS
Centre de coordination
Auvergne-Rhône-Alpes



J'AI ENTRE
50 & 74 ANS



JE REÇOIS L'INVITATION ET LA LISTE DES
RADIOLOGUES AGGRÉÉS DE L'ASSURANCE
MALADIE. JE PRENDS MON
RENDEZ-VOUS



JE VAIS CHEZ MON RADIOLOGUE
POUR FAIRE MA MAMMOGRAPHIE ET UN
EXAMEN CLINIQUE DES SEINS ET SI BESOIN
UN EXAMEN COMPLÉMENTAIRE



LE RADIOLOGUE
ME DONNE
UN PREMIER
RÉSULTAT

LE RÉSULTAT
EST NÉGATIF

MON DOSSIER EST TRANSMIS AU
CENTRE DE DÉPISTAGE, UN SECOND
RADIOLOGUE RÉALISE LA 2ÈME LECTURE

LE RÉSULTAT
EST POSITIF**



JE FAIS DES EXAMENS
COMPLÉMENTAIRES



JE REÇOIS MES RÉSULTATS PAR
COURRIER DE MON CENTRE DE
DÉPISTAGE ET MON MÉDECIN AUSSI*

POUR MA PROCHAINE MAMMOGRAPHIE
JE RAMÈNE MES DERNIERS CLICHÉS POUR
UN MEILLEUR DIAGNOSTIC
EN CAS DE SYMPTÔME NOUVEAU JE CONSULTE

copyright CRCDC

DES QUESTIONS ?

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET OU
CONTACTEZ VOTRE SITE DÉPARTEMENTAL :
WWW.DEPISTAGECANCERAURA.FR

*MODALITÉS DIFFÉRENTES SELON LES DÉPARTEMENTS

**JE SUIS CONTACTÉE OU JE REÇOIS MES RÉSULTATS ET MES MÉDECINS ÉGALEMENT, MODALITÉS DIFFÉRENTES SELON LES DÉPARTEMENTS

DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

de 25 à 65 ans

Nous vous recommandons de réaliser un **test de dépistage** auprès de votre sage-femme ou médecin.



DÉPISTAGE
1 test de dépistage tous les 3 ans de 25 à 30 ans (frottis) puis tous les 5 ans de 30 à 65 ans (test HPV).
1 dépistage fiable qui peut être réalisé auprès de votre sage-femme, gynécologue, médecin généraliste ou en labo.

Grâce au dépistage, chaque année en France, 32 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses sont repérées pour éviter leur évolution.

LE SAVEZ-VOUS ?

Analyse du test de dépistage 100% **prise en charge par l'Assurance Maladie** sur présentation de l'invitation.

Tout au long de votre vie, il est important de consulter chaque année votre **sage-femme, gynécologue ou médecin généraliste**.

De 11 à 14 ans, la **vaccination** permet aux **filles** et aux garçons de se protéger contre le papillomavirus humain (l'HPV) responsables de cancers **chez l'homme et la femme** (dont 90% des cancers du col de l'utérus).

DÉPISTAGE DU CANCER DU CÔLON

de 50 à 74 ans

Vous êtes invités à réaliser un test de dépistage à faire à la maison quand vous le souhaitez.



DÉPISTAGE
1 test de dépistage à faire tous les 2 ans de 50 à 74 ans pour les femmes et les hommes.
1 test simple à retirer auprès de votre **médecin généraliste, spécialiste ou dans votre pharmacie**.
Ou commandez gratuitement sur monkit.depeistage-colorectal.fr

2^e cancer le plus meurtrier en France
3^e cancer chez l'homme
2^e cancer chez la femme

LE SAVEZ-VOUS ?

100% pris en charge par l'Assurance Maladie : vous n'avez pas de frais à avancer.

Après 74 ans, vous ne recevez plus d'invitation, mais il est important de **poursuivre votre suivi annuel** avec votre médecin généraliste.

Pratiquer une **activité physique régulière** (promenade, jardinage, vélo...), avoir une alimentation riche en **fruits et légumes** réduit les risques de survenue d'un cancer colorectal.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

de 50 à 74 ans

Vous êtes invités à réaliser une **mammographie** de dépistage auprès d'un radiologue agréé.



DÉPISTAGE
1 mammographie de dépistage tous les 2 ans de 50 à 74 ans.
1 dépistage fiable : les mammographies normales sont systématiquement relues, dans nos locaux, par un deuxième **radiologue indépendant** du premier.

1 femme sur 8 est touchée par un cancer du sein au cours de sa vie.

LE SAVEZ-VOUS ?

100% pris en charge par l'Assurance Maladie : vous n'avez pas de frais à avancer.

Tout au long de votre vie, il est important de consulter chaque année votre **sage-femme, gynécologue ou médecin généraliste**.

Un dépistage de **qualité** grâce aux **formations** des radiologues et des manipulateurs en radiologie et aux contrôles de conformité des mammographes.

LES DÉPISTAGES PERMETTENT DE REPÉRER D'ÉVENTUELLES LÉSIONS AVANT LEUR TRANSFORMATION EN CANCER OU DESTIMEURS DE PETITES TAILLES POUR LES SOIGNER ET AINSI PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE !

Prenez rendez-vous auprès de votre médecin ou votre sage-femme pour faire le point sur votre situation.

Source InCa

Pêle-mêle photos des 2 inaugurations officielles



Rénovation de la garderie durant les congés d'été



**AVANT/APRES
DE L'ENTREE DE
LA GARDERIE**



Gros chantier cet été pour notre équipe technique.

Nettoyage, réparation, entoilage, peinture des murs de la garderie.

Remplacement des plinthes et beaucoup d'autres finitions.

Les enfants vont être heureux dans cet univers de douceur.



La fête des voisins

Comme les années précédentes, la fête des voisins du hameau de LacrevaZ a eu lieu le dimanche 21 Septembre, dans une joyeuse convivialité et la bonne humeur. LacrevaZ, le quartier où il fait bon vivre grâce à ses habitants Vigilants et toujours de bonne humeur.

Une trentaine de personnes ont participé à un repas partagé. Un moment chaleureux qui a réveillé l'esprit festif qui sommeille en chacun de nous. En fin d'après-midi, la pluie a mis fin à la fête mais n'a pas effacé les sourires.

Tous se sont quittés ravis d'avoir passé de bons moments ensemble.



Article et photos m. MARLIOT

L'ADIL

L'ADIL est une association financée par les acteurs du logement, dont l'Etat et le Département, au service des propriétaires et des locataires de logements.

Si vous êtes actuellement propriétaire d'un bien immobilier en Haute-Savoie et que vous envisagez de le proposer à la location, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

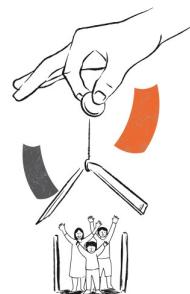
Profitez de notre expertise juridique pour bénéficier de conseils avisés en matière d'aides financières et d'intermédiation locative.

Dans ce contexte, plus **d'une centaine de propriétaires** ont cherché des conseils auprès de l'ADIL de Haute-Savoie. *Pourquoi pas vous ?*



Propriétaires,

Profitez d'une consultation juridique gratuite pour explorer l'ensemble des aides financières et des possibilités de mise en location sécurisée qui s'offrent à vous !



Vous avez un bien que vous souhaitez (re)-mettre en location ?
L'ADIL est là pour vous conseiller gratuitement, n'hésitez pas à nous contacter !



**4 avenue de Chambéry
74000 ANNECY**



04 50 45 79 72



contact@pls.adil74.org



www.adil74.org



ADIL 74

En partenariat avec :



Infos Grand Annecy



communiqué

Lundi 05 juin 2025

Meublés de tourisme – Rappel de la réglementation qui s'applique depuis le 1^{er} juin

Depuis le 1^{er} juin 2025, les services des communes pour lesquelles le Grand Annecy a validé la procédure de changement d'usage lors du Conseil de communauté du 13 février 2025 instruisent les demandes sur la base du nouveau règlement. Comme précédemment, les locations saisonnières touristiques d'une résidence principale ne sont pas concernées par la procédure de changement d'usage.

Ce qui change avec cette nouvelle réglementation :

- Les personnes morales propriétaires (SCI, SARL, ...) sont désormais soumises à la procédure de changement d'usage ;
- Les quotas par commune s'appliquent. Pour Annecy, des quotas sont répartis en 3 zones
- Une fois les quotas atteints, des listes d'attente sont mises en place
- Un nombre limité de biens autorisés par propriétaire
- L'obligation de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé entre A et E
- Une durée de validité de 4 ans pour les autorisations délivrées à compter du 1er juin 2025.

Les 27 communes du Grand Annecy concernées par le changement d'usage ont un règlement spécifique. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet du Grand Annecy via le lien suivant :

<https://www.grandannecy.fr/entreprendre/etre-accompagne/le-tourisme>

Ainsi que sur la plateforme de déclaration en ligne Declaloc.

Toute demande de changement d'usage autorisée ou refusée fait l'objet d'un arrêté signé par le Maire. Il est ensuite téléversés dans le compte Déclaloc du déclarant. Tout refus est obligatoirement motivé.

Fonctionnement de la liste d'attente :

- Lorsque le seuil de meublés de tourisme est atteint dans une Commune, la demande d'autorisation fait l'objet d'une décision de refus notifiée par courriel ou par courrier et les demandeurs seront dirigés vers une liste d'attente. Lorsque le dossier est complet, il est conservé et classé par ordre chronologique de dépôt du dossier.
- Lorsque le seuil de meublés n'est plus atteint, il est demandé au propriétaire placé en première position sur la liste d'attente de confirmer sa demande d'autorisation.

Chaque année, entre le 1^{er} mars et le 30 avril, le demandeur doit confirmer sa demande d'autorisation et son maintien sur la liste d'attente. A défaut, il est considéré comme ayant renoncé à sa demande de changement d'usage et il est retiré de la liste d'attente.

Contact presse

Samia Abdous | Collaboratrice de cabinet et relations presse | Tél. 06 69 49 29 27
| sabdous@grandannecy.fr | www.grandannecy.fr



communiqué

Lundi 05 juin 2025

Les sanctions encourues en cas d'infraction à la réglementation

Le non-respect de la réglementation sur les meublés de tourisme est possible d'amendes civiles et/ou pénales. Elles sont prononcées par le tribunal judiciaire dans le ressort duquel est situé le meublé de tourisme.

Les amendes maximales applicables :

- Jusqu'à 100 000€ en cas d'infraction au changement d'usage, par local, assortis le cas échéant de 1 000€ d'astreinte par jour et par m² jusqu'à ce que le local soit rendu à son usage d'habitation,
- Jusqu'à 80 000€ en cas de fausse déclaration (amende pénale),
- Jusqu'à 5 000€ si vous ne disposez pas du numéro d'enregistrement.

Une période de transition « tolérée » pendant la saison estivale

Lors de l'adoption du règlement, le Conseil communautaire a édicté une mesure transitoire en reportant l'entrée en vigueur de la réglementation au 1^{er} juin, soit une période transitoire de 3 mois ½.

Le Maire d'Annecy en charge de l'application de la réglementation votée, a décidé d'aménager une période de transition durant laquelle les services instructeurs des communes chargées du contrôles de la réglementation opèreront une campagne d'information sur la réglementation applicable et sur les conditions de régularisation de leur situation.

Les réservations estivales validées avant la mise en application du nouveau règlement pourront ainsi être honorées.

La priorité est que les loueurs se mettent en conformité avec la nouvelle réglementation.



Contact presse

Samia Abdous | Collaboratrice de cabinet et relations presse | Tél. 06 69 49 29 27
| sabdous@grandannecy.fr | www.grandannecy.fr



communiqué

Lundi 05 juin 2025

Point sur les autorisations de changement d'usage validées avant le 1^{er} juin

Qu'elles aient été validées tacitement ou par les services des communes, les autorisations de changements d'usage délivrées avant le 1^{er} juin 2025 sont valides et valables pour 5 ans.

Nous invitons les loueurs à se rendre sur leur interface Déclaloc « changement d'usage » ils y trouveront les informations sur leurs droits.

Les chiffres clés

Point sur les hébergements recensés au 1^{er} janvier 2025 :

Périmètre Grand Annecy

- 8 500 meublés de tourisme
- 4 473 sont des résidences secondaires

Périmètre ville d'Annecy

- 6 266 meublés de tourisme
- 3 530 sont des résidences secondaires

Contact presse



Samia Abdous | Collaboratrice de cabinet et relations presse | Tél. 06 69 49 29 27
| sabdous@grandannecy.fr | www.grandannecy.fr

Depuis cet été, de **nouvelles règles** de tri s'appliquent pour les **menuiseries vitrées** (portes, fenêtres...) déposées en déchèteries publiques, dont celles du Grand Annecy. Ces consignes sont mises en place par **Valobat**, l'éco-organisme agréé pour la collecte et le traitement des matériaux de construction.

Pourquoi ces nouvelles consignes ?

La **réglementation** impose désormais une **traçabilité stricte** des menuiseries vitrées afin de garantir l'**absence d'amiante**.

Ce qui change

- **Seules les menuiseries vitrées fabriquées après 1997** sont acceptées en déchèterie, car elles sont garanties sans amiante.

Les menuiseries fabriquées avant 1997 doivent être déposées dans une **installation spécialisée et agréée** pour le traitement de l'amiante.

Comment savoir si votre menuiserie est concernée ?

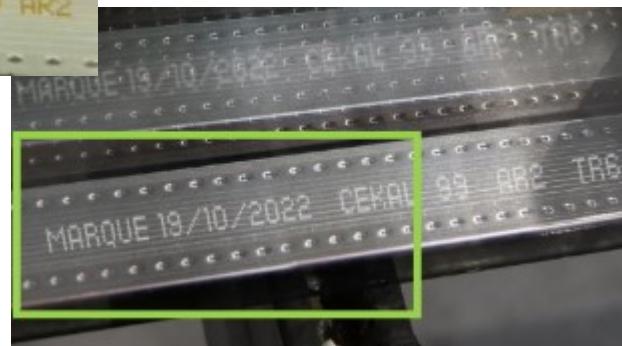
Certaines menuiseries indiquent leur **année de fabrication** sur le profilé métallique **situé entre les deux verres du double vitrage**. (cf visuel en PJ)

Si cette date est **postérieure à 1997**, la menuiserie peut être déposée en déchèterie.

Que faire en cas de refus ?

Les menuiseries plus anciennes (avant 1997) doivent être orientées vers des filières adaptées.

Pour + d'informations : contactez le service client Valobat : 01 80 83 60 70



La recette

Tarte raisin ricotta



250 g de farine d'épeautre
175 g de sucre
7,5 cl d'huile d'olive
3 œufs
1 cuillère à soupe de graines d'anis + 1 pincée
500 g de ricotta
40 g de beurre fondu
1 cuillère à soupe de rhum
350 g de raisin noir

Mélangez la farine, 75 g de sucre, les graines d'anis et 1 pincée de sel sur un plan de travail. Faites un puits au centre et versez-y 1 œuf entier. Commencez à mélanger, puis ajoutez petit à petit l'huile et 2,5 cl d'eau. Formez une boule et étalez-la sur du papier cuisson en un cercle de Ø 30 cm. Foncez un moule à tarte beurré de Ø 25 cm et rabattez le surplus des bords pour former une belle croûte. Placez le moule 1 h au réfrigérateur.

Préchauffez le four à 160°/th. 5-6.

Mélangez la ricotta, 2 œufs, 100 g de sucre, le beurre fondu et le rhum pour obtenir une consistance lisse. Versez sur le fond de tarte froid et enfournez 1 h. A la sortie du four, laissez tiédir à température ambiante.

Rincez et séchez le raisin. Coupez les grains en 2. Rangez-les sur la tarte. Couvrez de film alimentaire et placez au frais. Servez la tarte froide ou à température ambiante, parsemée de graines d'anis. Dégustez.



Derniers travaux

Pour la grande joie, la sécurité des enfants et à la demande de l'organisme de contrôle le sol des jeux a été rénové.



A la demande de la directrice des écoles, le pied des arbres a été recouvert du même revêtement perméable.

Objets trouvés

Merci de passer en mairie récupérer votre bien !



Etat Civil

Naissances



Julian le 3 juillet
Lorenzo le 21 juillet
Mia le 14 août
Clémence le 5 septembre

Félicitations aux heureux parents et bienvenue aux bébés !

Décès



Fernand DERUAZ Le 28 août



Nous présentons nos sincères condoléances aux proches des personnes qui nous ont quittés

Les mariages de l'été



Chloé et Nils le 29 juin



Flora et Walid le 4 juillet



Anaëlle et François le 12 juillet



Sophie et Bertrand le 29 juillet

Tous nos vœux de
bonheur !



Petites annonces



Christophe DUCROCQ

285, allée de Monticon VIUZ LA CHIESAZ

Téléphone : [06 71 31 31 71](tel:0671313171)

Ar'Home & Sens
Lisette
Ella Baché Paris
Esthéticienne diplômée
1430 route d'Annecy
74540 Viuz-la-Chiesaz
arhome-sens@hotmail.fr
www.arhome-sens.com
04 50 02 95 14

Epilation Soin du visage Soin du corps Manucure Vernis semi-permanent Maquillage Teinture et décoloration

ROSSET Nathalie

Naturopathe
Fleurs de Bach
Praticienne Bye Bye Allergie



1195 Route de chez Mermet

74540 VIUZ LA CHIESAZ

equilibre.sante@yahoo.com

07 61 33 10 20

Sur rendez vous

Studio 30

Conseil - Spa du cheveu - Coloriste
Visagiste - Barbier

Rendez-vous en ligne
sur planity.com



QUAND LA NATURE
PREND SON ENVOL

Elodie vous attend

Les samedis vente à la ferme de 10h à 12h

à la Chiésaz chemin des Alouettes (ferme Barbier) Parking a gauche.

Les dimanches sur le petit marché de 7h45 à 12h30 (devant le monument aux Morts)



*Numéros
d'urgence*

Pompier - Incendies, fuite de gaz, accidents et urgences médicales. Signaler une situation dangereuse **18**

SAMU - Urgences médicales, détresse vitale.
Le Samu traite aussi les demandes de transport ambulancier et de soins vers les permanences **15**

Police secours ou gendarmerie **17**

Allo enfance maltraitée **119**

Enfants Disparus **116**

Violence conjugale - du lundi au samedi de 8 h à 22 h,
de 10h à 20h les dimanches et jours fériés..... **3919**

Samu Social - Secours aux sans abris **115**

Centre anti-poison **01.40.05.48.48**